N° 5845

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2007-2008

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**PROJET DE LOI**

**relatif à la construction de la liaison Micheville entre la route N 31 et le projet routier afférent sur territoire français**

\*\*\*

L’objet du projet de loi est d’autoriser le Gouvernement à réaliser les travaux de construction en rapport avec la liaison Micheville qui comprennent l’achèvement du gros œuvre du tunnel de Micheville au Sud et au Nord, le parachèvement du tunnel avec les travaux de voirie et les équipements techniques, la construction d’un giratoire avec passage souterrain au Sud des voies ferrées avec raccordement au projet sur le territoire français, le raccordement provisoire à la RN 31, le réaménagement de la RN 31 et le raccordement au Rond Point Raemerich, ainsi que le traitement et la mise en dépôt des terres polluées.

L’autorisation prévue dans le cadre du présent projet de loi constitue donc la deuxième phase du raccordement du site de Belval au réseau routier. Il s’agit de prolonger l’axe routier réalisé sous le couvert de l’autorisation légale du 3 août 2005 jusqu’en aval du passage supérieur de la route N 31 longeant le site de Belval-Ouest au nord et de parachever les aménagements routiers prévus au sud du tunnel construit dans une première phase, soit le passage inférieur passant sous les voies de la ligne de chemin de fer d’Esch-sur-Alzette à Pétange et l’embranchement ferroviaire ainsi que passant sous l’axe CR 168. Cette deuxième partie comporte l’aménagement d’un rond-point avec un passage inférieur en direction du réseau routier français censé aboutir dans le contournement d’Audun-le-Tiche. Le rond-point permettra à son tour la connexion du parking d’accueil prévu à proximité immédiate de la frontière française, du CR 168 et de la voie d’accès sud secondaire du site Belval-Ouest.

En attendant la mise en œuvre de la troisième phase, la deuxième phase prévoit un raccordement provisoire à la route N31 entre le rond-point Raemerich qui marque l’aboutissement de l’autoroute A4, et son intersection avec le CR 174 menant à Soleuvre.